

Département de l'Yonne

**COMMUNE DE GURGY**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 27 février 2020**

Le 27 février deux mille vingt, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de GURGY, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme le maire **Aurélie BERGER**,

**Etaient présents** : M. Jean-Luc LIVERNEAUX, M. Michel PANNETIER, Mme Pascaline PELAMATTI, M. Guillaume GORAU, M. Jacques SATRE, Mme Magali COUM, Mme Stéphanie PEPIN, M. Norredine SAIDI, M. Didier DOUGY, Mme Martine BARGE. Mme Béatrice MERCIER, M. Laurent DAVION.

**Monsieur Jacques SATRE est nommé** secrétaire de séance.

---

**Avant-propos :**

*Mme le maire rappelle que ce conseil est le dernier de cette mandature et remercie Jacques SATRE de s'être proposé pour être le secrétaire de séance dont l'ordre du jour tournera principalement autour du budget 2020 afin de permettre la continuité des services de la collectivité durant cette période électorale.*

*Mme le maire en profite pour remercier Nathalie Sevestre et Mathieu Nocard de leur présence durant les conseils municipaux du mandat afin d'assurer leur bonne conduite et leurs comptes-rendus.*

**I Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 janvier 2020**

Le compte-rendu du conseil municipal du 30 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

**II Finances**

**Délibération 2020/08 : Approbation du compte administratif du budget assainissement 2019 et affectation du résultat**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Martine BARGE, adjointe aux finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Madame BERGER Aurélie, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Compte tenu de la dissolution du budget d'assainissement au 31 décembre 2019 dans le cadre du transfert de compétence entre la commune et la communauté de l'Auxerrois, les élus optent pour une reprise des résultats du budget assainissement sur le budget principal de la commune, soit

109 405.53 € en recette de fonctionnement au 002

295 304.21 € en recette d'investissement au 001

après en avoir délibéré, hors la présence du Maire,

MOINS la voix Monsieur Jean-Luc LIVERNEAUX qui s'abstient

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultat reportés		52 693.79 €		23 135.67 €		75 829.46 €
Opérations de l'exercice	19 240.74 €	75 952.48 €	56 459.20 €	328 627.74 €	75 699.94 €	404 580.22 €
TOTAUX	19 240.74 €	128 646.27 €	56 459.20 €	351 763.41 €	75 699.94 €	480 409.68 €
Résultats		109 405.53		295 304.21 €		404 709.74 €

Besoin de financement

--

Excédent de financement

295 304.21 €
--------------

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

--

Au compte 1068 (investissement) excédent de fonctionnement capitalisé

--

Au compte 002 (fonctionnement) excédent de fonctionnement reporté

3° Considérant l'excédent d'investissement, décide d'affecter la somme de

--

Au compte 001 (investissement) excédent d'investissement reporté

4° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

5° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

6° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### Délibération 2020/09 : Approbation du compte de gestion du budget assainissement 2019

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Moins la voix de Monsieur Jean-Luc LIVERNEAUX qui s'abstient

- **DECLARE** que le compte de gestion budget assainissement dressé pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation.

- **ADOpte** le compte de gestion de Monsieur le Receveur.

**Délibération 2020/10 : Approbation du compte administratif du budget principal 2019 et affectation du résultat.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Martine BARGE, adjointe aux finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019

Dressé par Madame BERGER Aurélie, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Compte tenu de la dissolution du budget d'assainissement au 31 décembre 2019 dans le cadre du transfert de compétence entre la commune et la communauté de l'Auxerrois, il convient de reprendre les résultats du budget assainissement sur le budget principal de la commune, soit

109 405.53 € en recette de fonctionnement au 002

295 304.21 € en recette d'investissement au 001

Après en avoir délibéré, hors la présence du Maire, le conseil municipal,  
Moins la voix de Monsieur Jean-Luc LIVERNEAUX qui s'abstient

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultat reportés			75 964.36 €		75 964.36 €	
Opérations budgétaires de l'exercice	1 281 531.80 €	1 467 170.34 €	432 160.82 €	338 219.95 €	1 713 692.62 €	1 805 390.29 €
Opérations non budgétaires						
<b>TOTAUX</b>	<b>1 281 531.80 €</b>	<b>1 467 170.34 €</b>	<b>508 125.18 €</b>	<b>338 219.95 €</b>	<b>1 789 656.98 €</b>	<b>1 805 390.29 €</b>
Résultat de clôture budget ppal		185 638.54 €	169 905.23 €			15 733.31 €
Résultat de clôture assainissement		109 405,53 €		295 304,21 €		404 709.74 €
Résultat consolidé		295 044,07 €		125 398,98 €		420 443.05 €

Besoin de financement

0

Excédent de financement

125 398,98

Restes à réaliser

1 670 847.81 €

1 672 828.08 €

Besoin de financement des restes à réaliser

Excédent de financement des restes à réaliser

1 980.27 €

2° Considérant l'excédent de fonctionnement consolidé

295 044,07 €

Au compte 1068 (investissement)  
Excédent de fonctionnement capitalisé

2° Considérant l'excédent de fonctionnement décide d'affecter la somme de

0 €

Au compte 002 (fonctionnement)  
Excédent de fonctionnement reporté

Considérant l'excédent d'investissement consolidé,  
3° décide d'affecter la somme de

125 398.98 €

Au compte 001  
Excédent d'investissement consolidé reporté

4° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

5° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

6° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Délibération 2020/11 : Approbation du compte de gestion du budget principal 2019.**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
Moins la voix de Monsieur Jean-Luc LIVERNEAUX qui s'abstient

- **DECLARE** que le compte de gestion PRINCIPAL dressé pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation.

- **ADOpte** le compte de gestion de Monsieur le Receveur.

**Délibération 2020/12 : Vote du taux des trois taxes directes locales**

Sur proposition de Madame le maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

**DECIDE** pour l'année 2020 de voter les taux des 3 taxes locales à l'identique de ceux de 2019 comme suit :

Taxes	Taux communaux 2019	Taux communaux 2020
Taxe d'habitation	11.83 %	11.83 %
Taxe sur le foncier bâti	18.07 %	18.07 %
Taxe sur le foncier non bâti	45.73 %	45.73 %

**Délibération 2020/13 : Vote du budget primitif de la commune 2020**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008,

VU le projet de budget primitif pour l'exercice 2020,

après avoir entendu le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Moins la voix de Monsieur Jean-Luc LIVERNEAUX qui s'abstient

En section de fonctionnement, les chapitres et opérations suivants en dépenses :

Chapitre	Intitulé	Propositions
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>430 000.00 €</b>
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>675 000.00 €</b>
<b>014</b>	<b>Atténuation de produits</b>	<b>10 000.00 €</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>145 000.00 €</b>
<i>Dont 6574</i>	<i>Dont subventions aux associations</i>	<i>10 000.00 €</i>
<i>Dont 657362</i>	<i>Dont subvention au CCAS</i>	<i>16 000.00 €</i>
<b>66</b>	<b>Charges financières (intérêts d'emprunt)</b>	<b>30 000.00 €</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>10 000.00 €</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre entre sections</b>	<b>30 000.00 €</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>70 000.00 €</b>
	Dépenses de l'exercice	1 400 000.00 €

En section de fonctionnement, les chapitres et opérations suivants en recettes :

Chapitre	Intitulé	Propositions
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>40 000.00 €</b>
<b>70</b>	<b>Produits des services et du domaine</b>	<b>135 000.00 €</b>
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>750 000.00 €</b>
<b>74</b>	<b>Dotations, subventions et participations</b>	<b>375 000.00 €</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>80 000.00 €</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>10 000.00 €</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre entre sections</b>	<b>10 000.00 €</b>
	Recettes de l'exercice	1 400 000.00 €

En section d'investissement, les chapitres et opérations suivants en dépenses :

Chapitre	Intitulé	Propositions
16	Emprunts et dettes (capital)	110 000.00 €
11	Bâtiments divers	54 963.00 €
20	Enseignement	20 077.30 €
30	Voirie et réseaux divers	690 316.95 €
40	Sécurité	24 200.00 €
50	MDJ	7 000.00 €
60	Sports	5 500.00 €
70	Bibliothèque	250.00 €
20111	Escale Fluviale	2 568.00 €
20151	Groupe scolaire	949 193.13 €
ONA	Opérations non affectées	159 202.75 €
040	Opérations d'ordre entre sections	10 000.00 €
041	Opérations patrimoniales	30 000.00 €
	Dépenses de l'exercice	2 063 271.13 €



En section d'investissement, les chapitres et opérations suivants en recettes :

Chapitre	Intitulé	Propositions
001	Excédent d'investissement du budget	125 398.98 €
021	Virement de la section de fonctionnement	70 000.00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	295 044.07 €
10222	FCTVA	20 000.00 €
10223	TAM	20 000.00 €
13	Subventions d'investissement	346 095.00 €
16	Emprunt	1 126 733.08 €
040	Opérations d'ordre entre sections	30 000.00 €
041	Opérations patrimoniales	30 000.00 €
	Recettes de l'exercice	2 063 271.13 €

**Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :**

- |                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| • section de fonctionnement | 1 400 000.00 € |
| • section d'investissement  | 2 063 271.13 € |
| • TOTAL                     | 3 463 271.13 € |

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus,

Et ont signé au registre tous les membres présents.

### **Délibération 2020/14 : Vote de la subvention au CCAS**

Le budget du C.C.A.S. est alimenté principalement par une subvention provenant du budget communal. Les autres recettes proviennent essentiellement de la participation versée par les bénéficiaires du service de portage des repas à domicile, des participants au repas de la fleur de l'âge et des dons éventuels.

La subvention inscrite au budget primitif 2020 de la commune s'élève à 16 000 €.

Elle doit faire l'objet d'une délibération expresse du Conseil Municipal afin de pouvoir être versée.

Sur proposition de Madame le maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**ACCEPTE** de verser au C.C.A.S. une subvention égale à 16 000 €.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2020 et en recette au budget du CCAS.

*Après avoir fini le vote du budget 2020 et avant de passer à la dernière délibération et au tour de table, Mme le maire souhaite ajouter qu'une réserve non affectée de 159 000 € en investissement a été laissée à la disposition de la prochaine équipe municipale afin qu'elle puisse réaliser différents projets.*

### **III Mobilité**

#### **Délibération 2020/15 : Convention cadre pour l'octroi du ticket mobilité**

Le « Ticket mobilité » est une aide mensuelle de 30 euros à destination des salariés (15 euros pour les apprentis) dépendant de leur voiture pour se rendre de leur domicile à leur travail.

Cette aide est déchargée pour les employeurs et défiscalisée pour les salariés.

Le déplacement domicile-travail est de 30 km minimum (60 km aller-retour).

Le montant de l'aide (30 € pour les salariés, 15€ pour les apprentis) est versé 11 mois sur 12.

Le versement est réalisé par l'employeur sur la feuille de paie au salarié ou à l'apprenti. L'aide de la région revient à l'employer trimestriellement.

Le coût net pour l'entreprise est de 15 € par mois par agent concerné (7.5 € par apprenti)

Sur proposition de Madame le maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**AUTORISE** Madame le maire à signer la convention cadre pour l'octroi du ticket mobilité

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2020.

### **IV Questions diverses**

Monsieur PANNETIER demande à Jacques SATRE s'il a contacté les Voies Navigables de France concernant le curage du ru du Sinotte, sujet abordé lors du dernier conseil municipal. Mme le maire répond qu'elle a rencontré la nouvelle direction de VNF qui n'a pas reçu la demande de la commune. Le curage est désormais pris en compte et inscrit dans leur programme d'intervention. M. SATRE rappelle que la commune fait désormais partie du syndicat mixte du bassin de l'Yonne Médian et que toute affaire concernant les rivières doit passer par ce syndicat depuis que la commune leur a donné la compétence. Monsieur PANNETIER rappelle que lors du dernier conseil municipal, une personne avait sollicité les élus pour avoir des cidex au lotissement des Pâtures. Renseignements pris, la poste est prête à installer deux

batteries de cidex. Michel PANNETIER propose de rencontrer les habitants afin de déterminer avec eux l'emplacement idéal des 24 boîtes aux lettres. Jacques SATRE précise que deux positions ont été proposées par La Poste à savoir les deux entrées du lotissement.

Monsieur PANNETIER propose que, dans la foulée du lotissement, le conseil municipal demande le changement de l'ensemble des cidex de la commune. Il rappelle qu'un simple courrier de demande suffit et que le changement reste à la charge de La Poste.

Monsieur PANNETIER termine en informant le conseil que l'entreprise EIFFAGE est intervenue rue Abbé Pierre, Quai des Fontaines, rue Saint André et rue du Château a fait les travaux d'éclairage prévus pour l'année 2019.

Monsieur DOUGY revient sur les affouages 2020 et sur les difficultés rencontrées dues aux intempéries et à l'accessibilité des arbres désignés. Plusieurs lots ont été abandonnés mais des solutions ont été trouvées avec d'autres personnes et l'Office National des Forêts, notamment avec la possibilité d'étendre les affouages sur deux ans.

Monsieur DOUGY termine en informant le conseil de la présence d'un sanglier mort sur le bord de la route départementale D84 tout prêt du haras de Val en Pré. La bête est là depuis une quinzaine de jours. Après avoir contacté la gendarmerie, déjà au courant de sa présence, l'animal va être retiré par les services départementaux.

## **V Tour de table**

Mme le maire prend la parole et revient avec émotion sur ses six dernières années remplies de contraintes, d'obstacles, mais aussi d'unions et de nombreuses réussites. Ce fut un très beau mandat, durant lequel l'équipe municipale a bien avancé sur de nombreux projets au service des habitants de Gurgy. Mme le maire remercie les élus pour leur contribution, leur engagement et leur présence jusqu'à la fin de ce mandat. Ce soir, ils clôturent cet ensemble de travaux avec un budget sain et une réserve financière qui pourra être utilisée par la suite.

Mme le maire remercie très sincèrement Nathalie Sevestre et Mathieu Nocard pour avoir accompagné la conduite des conseils municipaux. Elle remercie Mathieu pour avoir pris le relais lors de certaines périodes afin de soulager Nathalie dans cet exercice qui demande énormément de travail administratif en amont et en aval avec l'instruction des dossiers à suivre puis à piloter.

Mme le maire remercie ensuite les familles des élus qui sont d'un grand soutien mais également les enfants car certains en douze ans ont contribué à l'exercice des fonctions de leurs parents élus. Elle remercie les conjoints qui se sont investis dans la réserve de sauvegarde communale, chez les pompiers, engagés dans la formation des plus jeunes, ou tout simplement au quotidien en apportant un soutien moral, psychologique ou tout simplement en étant toujours présents, ce qui est très précieux pour les élus.

Mme la maire poursuit ses remerciements par les membres du CCAS, qui ont contribué au travers de leur travail à la réussite du panier solidaire, de la friperie, du repas fleurs de l'âge et de toutes les autres actions initiées.

Mme le maire remercie l'engagement des élus dans les actions de l'Espace Culturel, notamment au travers des permanences et du soutien des associations qui ont participé à la réalisation de plusieurs manifestations. Mme le maire précise d'ailleurs que sans le bénévolat, de manière générale, il n'y a pas de dynamique qui se crée.

Mme le maire termine en ajoutant qu'une mandature est une succession d'efforts à fournir, des efforts sous toutes leurs formes : efforts psychologiques, efforts moteurs, efforts organisationnels, efforts familiaux. Cependant, tous ces efforts associés offrent une multitude de petites réussites, de petites reconnaissances, de la part de la population, ce qui rend cette fonction si belle.

Monsieur SATRE se dit très content de son passage à Gurgy. Après être passé par différentes communes et différentes fonctions, c'est à Gurgy qu'il a vécu sa plus belle expérience d'élus, due en grande partie à la richesse des personnes rencontrées. Jacques Satre remercie tout particulièrement Aurélie Berger qui a su donner un véritable dynamisme, pas seulement à son équipe, mais à toute la commune en développant des projets pour le renouveau de Gurgy depuis 12 ans. Il souligne également la rigueur budgétaire puisque l'ensemble des projets a été réalisé avec des budgets parfaitement équilibrés sans aucune augmentation

des taxes sur la durée des deux mandats. Jacques Satre remercie l'ensemble des élus qu'il a rencontré et termine en se disant que cela « pince » un peu de se dire qu'il ne participera plus à cette aventure, mais relativise en disant qu'il faut savoir laisser la main.

Monsieur DOUGY, pense simplement que les stratégies mises en place lors des deux mandats ont réveillé un Gurgy un peu endormi.

Madame MERCIER a vécu une bonne expérience qui lui a permis de passer de l'autre côté en tant que fonctionnaire à la ville d'Auxerre. Elle a rencontré des gens charmants avec des caractères différents mais qui ont su faire avancer les choses tout en se respectant. Elle termine en remerciant tout le monde.

Mme le maire tient à souligner que, malgré son déménagement au cours du mandat, Béatrice Mercier est restée engagée et investie pour la commune.

Monsieur GORAU revient sur son implication au sein de la commission travaux qui a vu naître les projets du ponton de l'escale fluviale, des radars pédagogiques, de l'aménagement des carrefours, du City Stade et du réaménagement des écoles qui est pour lui un bilan positif. Il regrette de ne pas avoir été plus présent lors des six derniers mois.

Monsieur LIVERNEAUX revient sur les projets en lien avec l'espace culturel et le fleurissement de la commune. Il souligne le travail d'équipe qui a permis l'aboutissement de ces deux projets et remercie les services techniques ainsi que Ludivine ALLIOT. M. LIVERNEAUX termine en invitant la prochaine équipe municipale à poursuivre le travail sur le fleurissement de Gurgy pour obtenir une deuxième fleur et accroître le rayonnement de la commune.

Madame PELAMATTI commence par faire part de sa fierté d'avoir participé à ces six années de mandature. Elle estime qu'être élue n'est pas une tâche simple, il faut savoir s'impliquer, travailler en équipe pour construire un idéal qui n'est pas toujours le même pour tous, mais il est important de savoir que l'intérêt général prévaut sur l'intérêt personnel. C'est cette qualité que Pascalyne a apprécié chez Mme le maire ainsi que sa capacité à être innovante pour la commune, à savoir créer des rassemblements à taille humaine pour les habitants, simplement dans une envie de partage.

Madame PELAMATTI poursuit en disant qu'être élue fut pour sa part une expérience très enrichissante, ponctuée de belles rencontres, créant des liens avec d'autres élus qu'elle espère durables.

Durant ce mandat elle a pu s'impliquer dans les domaines « animation-tourisme » et faire évoluer l'escale fluviale qui représente un atout important pour la commune. Elle a eu également l'honneur d'être l'élue référente du Centre de Première Intervention et elle est très fière d'avoir vu la naissance de la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers à qui elle souhaite un bel avenir.

Pascalyne tient à remercier chaleureusement l'ensemble du personnel communal, toujours à l'écoute et d'une aide précieuse, en particulier Ludivine ALLIOT, pour son travail de communication et ses compétences pour l'escale.

Elle termine en remerciant également Monique BROSSARD et Chantal LANGIN, bénévoles dynamiques et présentes au CCAS

Monsieur PANNETIER partage à 150% toutes les choses qui ont été dites avant, notamment sur le dynamisme de la commune de Gurgy. Ce premier mandat a été pour lui l'occasion de découvrir la gestion d'une commune. Il souligne aussi le partage entre élus, même s'ils n'ont pas toujours été d'accord, ce qui fait partie de la démocratie, du débat, il estime que malgré les divergences, les élus se sont toujours respectés, rendant le travail d'équipe très enrichissant.

Monsieur PANNETIER salue les employés de la commune, car il estime que Gurgy possède de très bons agents : les agents techniques, les ATSEM, l'équipe administrative : toutes les communes n'ont pas la chance d'avoir du personnel de cette qualité et c'est aussi grâce à eux que le village a une très bonne image.

Monsieur PANNETIER tient à souligner le travail que M. LIVERNEAUX a fait à l'Espace Culturel, qui participe aussi au rayonnement de Gurgy. M. PANNETIER poursuit en précisant que le conseil municipal c'est aussi des réunions à l'extérieur dans d'autres instances et que la commune bénéficie d'une forte image grâce à ce travail qui permet d'avoir du poids et d'obtenir des financements.

Monsieur PANNETIER termine en disant qu'il faut souvent se projeter vers l'avenir, mais que de temps en temps, il est important de regarder vers le passé pour faire le point et quand il fait le point après ce mandat, M. Pannetier estime que l'équipe a bien travaillé.

Monsieur SAIDI a vécu un mandat exceptionnel. Même s'il y a eu des difficultés, des tensions, même si certaines personnes ne disent pas de bonnes choses, M. SAIDI estime que cette expérience est à vivre au moins une fois dans sa vie et que cela vaut la peine de travailler pour sa commune pour pouvoir réaliser de beaux projets comme l'école, l'escale fluviale, l'espace culturel ou le bar des trois cailloux. M. Saidi pense que travailler pour le futur, pour les enfants dans le cadre de Gurgy ne peut être que positif.

Madame BARGE ne savait pas ce que c'était que de travailler en mairie et d'être élue d'une commune. Ce fut pour elle une grande aventure et une grande expérience, riche humainement. Elle a appris de tous, avec respect, même s'il y a eu des hauts et des bas, la plupart des élus sont encore là, la preuve ce soir, grâce à Aurélie et ses qualités de meneuse. Mme Barge termine en remerciant l'ensemble du personnel communal, les ateliers, les ATSEM et plus particulièrement Nathalie.

Monsieur DAVION tenait à dire que l'équipe municipale avait fait un bon mandat, qu'ils avaient tous ensemble bien travaillé. Cette expérience lui a beaucoup appris et servi en tant que chef d'entreprise et qu'il y avait des choses qu'il ne faisait pas avant, comme travailler en équipe. Il remercie chaque élu pour ce qu'il lui a apporté. Cela a été pour lui une grande expérience qui l'a rendu meilleur.

Madame COUM annonce que c'est un vrai choix personnel de ne pas poursuivre son rôle d'élue. Elle rappelle que ces douze années étaient un vrai engagement et que ce n'était pas tous les jours simple. C'était parfois difficile, avec des moments où on se demande si on fait bien les choses. C'était un vrai engagement qui prenait le pas sur le plan personnel, sur la famille, sur tout.

Madame COUM raconte qu'elle avait envie d'être élue plus tard, quand elle serait en retraite, mais il y a douze ans, une jeune femme est venue la faire changer d'avis avec son énergie et son dynamisme. Elle ne l'a jamais regretté. Elle a toujours apprécié sa volonté, son charisme et toute l'énergie qu'elle déployait. Mme COUM a aimé également travailler avec les élus sur tous les projets importants pour la commune.

Elle remercie l'ensemble du personnel communal qui par leurs compétences et leurs connaissances ont su répondre aux attentes des élus qui demandent parfois les choses pour tout de suite. Elle les félicite pour leurs capacités à s'adapter.

Madame COUM remercie plus chaleureusement Christine LACOUR avec qui elle a le plus travaillé dans le cadre du CCAS et dont les échanges vont lui manquer.

Madame COUM remercie tous les bénévoles du CCAS, Virginie, Chantal, Rose-Mary, Margot, Cédric et en particulier Monique et Chantal, pour le travail accompli et leur aide précieuse. Elle remercie Mme le maire pour la confiance qu'elle lui a accordée dans les dossiers, les élus qui l'ont accompagné dans ce travail et elle termine en remerciant son mari et ses enfants qui l'ont toujours soutenue.

Madame PEPIN n'a pas pu s'investir comme elle l'aurait voulu au début du mandat pour des raisons professionnelles mais elle pense avoir toujours répondu présente en temps qu'élue sur toutes les activités de la commune que ce soit sur le CCAS, l'escale, l'espace culturel ou pour la recherche de repereur pour le bar. Être conseillère municipale fut vraiment une aventure riche dont elle souhaite renouveler l'expérience pour pouvoir s'investir davantage. Elle remercie toute l'équipe qui lui a apporté beaucoup de choses. Elle remercie également le personnel communal qui répond toujours présent. Mme PEPIN termine en remerciant Mme le maire qui lui a beaucoup appris.

Mme le maire rappelle que le prochain conseil municipal aura lieu le 20 mars 2020 pour élire le nouveau maire. L'équipe sortante est bien entendue invitée pour effectuer la passation.

Mme le maire lève la séance à 20h.